gereuse. Nous reconnaissons que l'auteur est à la fois assez instruit et assez habile pour côtoyer de près, habituellement, la vérité ou la vraisemblance. Toutefois, il ne serait pas difficile de montrer dans ses livres des hypothèses que la vraie science trouverait plus que hasardées. Somme toute, il vaudrait peut-être mieux que les amateurs de romans s'en tinssent à Alexandre Dumas, et les amateurs de science à Humboldt, à Arago, à Babinet, à Guillemin tout au plus. C'est une hypothèse que nous risquons à notre tour et en convenant que les succès de M. Jules Verne nous donnent tort.

Ces réserves exprimées, nous ne faisons aucune difficulté de déclarer que le *Docteur Ox* est un livre, sinon très-instructif, au moins bien amusant. La donnée en est très-ingénieuse, et un romancier de profession en eût tiré un très-grand parti. L'oxygène, qui est le véritable héros du livre, se trouve, pour cette fois, être un corps composé.... de deux savants : le docteur Ox et son préparateur Ygène. Le docteur Ox est un tempérament particulier, un savant féroce, qui, étranger à tout autre sentiment qu'à l'amour de la science, serait capable de mettre son père et sa mère dans l'alambic, s'il espérait en extraire un nouveau produit de distillation. Or, le docteur Ox a résolu d'expérimenter les effets physiologiques de l'oxygène, et il a choisi, comme champ d'expérimentation, l'endroit le plus merveilleusement propre qu'il soit possible d'imaginer pour une tentative de ce genre.

Dans un canton indéterminé de la Flandre dort l'heureuse ville de Quiquendone, la ville la plus flegmatique de la plus flegmatique des provinces. L'air de Quiquendone semble du flegme en nature. Rien ne peut forcer les indigènes de cette ville fortunée à presser, pour n'importe quel motif, leurs jambes, leurs bras ou leur langue. Les chevaux n'y connaissent pas le trot. Les chiens s'y privent d'aboyer de peur de se fatiguer. Le théâtre (car Quiquendone a un théâtre) est occupé par des acteurs somnolents, débitant devant un auditoire apathique des périodes traînantes, qu'on applaudit tranquillement et sans se presser. Le bourgmestre Tricasse et son conseiller Niklausse s'assemblent journellement pour délibérer ensemble sur la question de savoir s'il ne serait pas à propos d'examiner la convenance d'une réforme jugée pressante depuis trente ans. Un projet d'union existe entre les enfants de ces deux magistrats, et les deux jeunes gens, qui se fréquentent pour le bon motif depuis cinq ans, sont toujours sur le point de se faire l'aveu de leur flamme, qui sera couronnée infailliblement dans cinq ans. On dirait, en un mot, que l'air qu'on respire à Quiquendone est, comme on disait autrefois, de l'air déphlogistiqué.

C'est à ces impassibles Quiquendonois que le docteur Ox a résolu de faire respirer de l'oxygène pur. Il a traité avec l'administration de la ville pour l'éclairage au gaz oxhydrique et, sous ce prétexte, a établi dans la ville une canalisation générale, qui est déjà très-avancée. Mais les becs manquent encore. Le docteur Ox en profite pour faire au théâtre un essai général de son oxygène. La population s'est, ce soir-là, donné rendez-vous à la représentation des *Huguenots*. La salle est comble; l'oxygène, à qui le docteur Ox a ménagé partout des issues secrètes, produit son effet naturel. Les artistes, rapidement enivrés par le gaz vivifiant, jouent un jeu d'enfer; ils accentuent les moindres intentions; ils passionnent les tirades les plus froides; ils crient, ils s'emportent, ils s'exaltent, ils s'émeuvent, ils pleurent, ils grincent. Le public, empoigné par ce spectacle si nouveau pour lui, enivré surtout par le traître gaz, se met à l'unisson de la scène. Tous les bras se lèvent, tous les pieds trépignent, toutes les poitrines se gonflent, toutes les voix crient, et le spectacle s'achève au milieu d'une cohue qui produit les plus comiques accidents.

Cependant, par les canaux restés ouverts, l'oxygène se répand à flots dans toutes les rues, pénètre dans toutes les maisons. Les Quiquendonois ne se reconnaissent plus: les fiancés réclament à grands cris leur union, le bourgmestre et son conseiller se proposent de démolir la ville pour la transformer; les chiens aboient avec fureur; les chevaux brûlent le pavé; les végétaux eux-mêmes se développent à vue d'œil dans des proportions énormes; les pommes de Quiquendone atteignent rapidement les dimensions des melons des autres pays. Ce n'est pas tout, malheureusement: en perdant son flegme héréditaire, la population quiquendonoise est devenue batailleuse. On se souvint alors à Quiquendone qu'une vache de Virgamen était venue, en 1135, pâturer sur les communaux de Quiquendone, que ce dommage n'avait pas encore été réparé, et l'on résolut de se venger des Virgamenois en les exterminant.

Cependant, l'honnête Ygène, préparateur du docteur, a conçu quelques scrupules sur les suites possibles d'une pareille exaltation. Il sollicite du maître l'autorisation de fermer le robinet; mais le féroce docteur le menace de l'étrangler. Fou d'épouvante, Ygène court au-devant de l'armée quiquendonoise prête à franchir les remparts; il va révéler le secret du docteur... Tout à coup une épouvantable explosion renverse fantassins et cavaliers...: le gazomètre a sauté. On n'a plus ouï parler ni du docteur Ox, ni du préparateur Ygène, ni du projet d'expédition contre les Virgamenois. Quiquendone a repris son calme flegmatique. Frantz Niklausse épousera, après les dix ans de cour réglementaire, Mlle Suzel van Tricasse.

Telle est la fable, amusante à coup sûr, de ce livre de M. J. Verne. Quant à la partie scientifique, elle n'occupe pas beaucoup plus de place que celle que nous lui avons donnée dans cet article. Nos lecteurs jugeront si l'enseignement que l'auteur a voulu donner dans son livre s'y trouve réellement.

Le sujet du *Docteur Ox* ne pouvait manquer de séduire les faiseurs de pièces pour les théâtres; peut-être était-il assez ingénieux pour fournir une pièce plus substantielle que celle que MM. Gille et Mortier ont fait représenter aux Variétés. Nous ne dirons rien de cette pièce, sinon qu'on y voit des gazomètres et du gaz oxhydrique.

Docteur Bourguibus (LE), comédie en un acte, en vers, de M. Ed. Cottinet (théâtre de l'Odéon, novembre 1873). Le docteur Bourguibus est un adversaire de la peine de mort; il considère les assassins comme des malades et croit qu'on les guérirait rien qu'à l'aide de cataplasmes et de conseils émollients. Les gouvernements se sont jusqu'ici refusés à faire de lui le guérisseur en titre des grands coupables, mais le docteur n'a pas renoncé à appliquer lui-même son système quand il en trouve l'occasion. Dans une promenade en mer, le long des côtes italiennes, il aperçoit une potence et un pendu sur le rivage; il débarque, coupe la corde et fait revenir à la vie le supplicié. Après quelques instants de stupéfaction, le prévenu déclare se nommer Spalatre; le docteur l'entoure des soins les plus tendres, le soumet à un régime dans lequel le bouillon de veau alterne avec les bains froids, et se persuade qu'il va changer Spalatre en honnête homme. Spalatre n'a qu'une idée, c'est de décamper le plus vite possible avec le magot du docteur; il guette une occasion favorable. Bourguibus, enchanté des progrès que fait son pensionnaire, rêve de lui donner en mariage sa fille Clinon. Cela ne fait l'affaire ni de Clinon ni de son amant Anicet. Celui-ci, pour contrecarrer les projets du papa, imagine de se donner comme le bourreau : il vient réclamer Spalatre, s'excuse de l'avoir si mal pendu la première fois et promet de mieux faire à l'avenir. Le docteur est désespéré. Pour sauver Spalatre, il se résout à donner sa fille au bourreau, qui jure de laisser à cette condition sa victime désormais tranquille. Bourguibus radieux court annoncer cette bonne nouvelle à Spalatre: le drôle vient justement de s'enfuir avec la cassette du docteur. Cette bouffonnerie, taillée sur le modèle des vieilles farces italiennes, est écrite en vers faciles.

Docteur Crispin (LE), opéra bouffe en quatre actes, paroles de MM. Nuitter et Beaumont, d'après le livret de Piave, musique des frères Ricci; représenté au théâtre de l'Athénée le 18 septembre 1869. Cette traduction a été habilement faite et a contribué à faire connaître la partition italienne à un public qui ne fréquente pas la salle Ventadour. L'exécution en a été convenable. Mlle Marimon a parfaitement chanté le rôle d'Annette; le trio des basses a obtenu le succès qu'il mérite.

Docteur Rose (LE), opéra bouffe en trois actes et quatre tableaux, paroles d'Emile de Najac, musique de Ricci; représenté au théâtre des Bouffes-Parisiens le 10 février 1872. La pièce offre bien peu d'intérêt, à cause surtout de son invraisemblance. Le docteur Rose a la spécialité des résurrections. Il tue les malades, mais il les ressuscite. Un ténor de théâtre, nommé Zeroli, est le bourreau des cœurs sensibles, à Venise. Il délaisse sa camarade, la Gardinella, pour courir de belle en belle. Il s'introduit même dans le palais du doge, qui le surprend et le condamne à être pendu. Zeroli se prépare à devancer l'exécution de la sentence; mais, au moment où il va se passer la corde au cou, la jolie pupille du docteur Rose s'attendrit sur son sort, au point de le cacher dans sa gondole et de le faire passer pour mort. Le docteur Rose, chez qui Zeroli a été transporté, s'imagine qu'il le rend à la vie. Mais le séducteur de la dogaresse n'a garde de se montrer, et le docteur est contraint de l'héberger, quoiqu'il fasse la cour à sa pupille. Par bonheur, il découvre en lui un fils qu'il a eu dans sa jeunesse et consent à son mariage. La musique est agréable et aurait obtenu du succès si la pièce eût été mieux faite. Elle est bien inférieure à celle de *Crispino e la Comare*, à celle d'*Une folie à Rome;* mais les mélodies sont gaies, facilement écrites, et l'entente de la scène s'unit à une verve incontestable. Nous citerons, dans le premier acte, le finale : *Il est mort;* dans le second acte, le trio, et, dans le troisième, qui est de beaucoup le meilleur, une charmante romance et un bon trio bouffe. Le rôle du ténor Zeroli a été écrit pour une voix de soprano, ce qui est singulier; c'est Mme Peschard qui a joué ce rôle travesti. Les autres ont été joués par Désiré, Berthelier, Mlles Fonti, Bonelli, Peyron et Mme Thierret.

* **DOCTRINE** s. f. — Droit. Manière dont les jurisconsultes résolvent les difficultés que présente un texte de loi : *La* DOCTRINE *est quelquefois en désaccord avec la jurisprudence.*

Doctrines médicales (EXAMEN DES), par Broussais. V. MÉDICALES (Examen des doctrines), dans ce *Supplément*.

DOCUMENTAIRE adj. (do-ku-man-tè-re — rad. *document*). Qui a le caractère d'un document : *On peut dire que ce peintre a représenté la vie arabe avec une exactitude* DOCUMENTAIRE.

— Commerce. *Traite documentaire*, Traite accompagnée de documents.

DOCUMENTATION (do-ku-man-ta-si-on — rad. *document*). Action d'appuyer une histoire, un débat, en fournissant des documents.

DOCUMENTER v. a. ou tr. (do-ku-man-té — rad. *document*). Fournir des documents; appuyer par des documents.

DODÉCABOSTRYCHA s. f. (do-dé-ka-bo-stri-ka — du gr. *dôdeka*, douze; *bostruchos*, boucle). Acal. Genre d'acalèphes, de la famille des diphydes.

DODÉCARCHIE s. f. (do-dé-kar-chî — du gr. *dôdeka*, douze; *archê*, commandement). Etat d'un pays qui est gouverné par douze rois ou chefs : *La basse Egypte au temps de la* DODÉCARCHIE.

DODEUIL (Constant-Marie-Timoléon), médecin français, né à Ham (Somme) en 1839. Il étudia la médecine à Paris, où il se fit recevoir docteur en 1866, et il obtint deux médailles, en 1865-1866, pour services rendus pendant l'épidémie cholérique. M. Dodeuil alla exercer la médecine dans sa ville natale. Pendant la guerre de 1870-1871, il organisa des ambulances dont il devint chirurgien, et rendit en cette qualité des services importants lors du combat du Ham (9 décembre 1870) et après la bataille de Saint-Quentin. Le docteur Dodeuil est membre de la Société d'anthropologie et correspondant de la Société anatomique de Paris. Outre sa thèse, intitulée : *Recherches sur l'altération sénile de la prostate et sur les valvules du col de la vessie* (1866), on lui doit divers mémoires et brochures : *Névrose de la voûte du crâne, fonctions protectrices et réparatrices de la dure-mère* (1863); *Vice de conformation simulant l'hermaphrodisme* (1865); *Traitement du rhumatisme articulaire par les injections sous-cutanées du sulfate de quinine* (1865), etc.

DODON, fils de Jupiter et d'Europe, qui donna son nom à l'oracle de Dodone.

* **DODONE**, ancienne ville de l'Epire. — Dans le *Grand Dictionnaire*, en étudiant la question de l'emplacement de Dodone, nous disions : « La lumière n'est pas encore faite sur Dodone et ne le sera sans doute jamais. » Nous sommes contraint de reconnaître ici qu'on devrait toujours s'abstenir de faire de semblables prédictions. La lumière est faite sur cette question que nous condamnions témérairement à une perpétuelle obscurité. L'emplacement de Dodone est trouvé.

Il y a bien longtemps que les archéologues s'étaient mis à la recherche du célèbre sanctuaire de Jupiter. Ce qui les avait jusqu'ici détournés de la véritable piste, c'était, comme il arrive presque toujours en pareille occasion, un préjugé, un parti pris qui voulait absolument que l'ancienne Dodone se trouvât sur l'emplacement de la moderne Kostnitza. C'était l'opinion universelle de tous les savants, et il n'était plus permis de l'abandonner sans tomber dans l'hérésie archéologique. Cependant un archéologue de Janina, à la fois riche et aventureux, M. Carapanos, a osé rompre avec l'orthodoxie, et sa témérité lui a réussi. Sur une petite éminence, située dans la vallée de Tsharakovitza, près du bourg de Palæocastro, à 18 kilom. au S.-O. de Janina, il a eu le bonheur de découvrir les restes non équivoques de l'antique Dodone. Ces restes ne révèlent pas un grand centre de population, et Dodone, malgré l'immense affluence des pèlerins, ne paraît pas avoir jamais été une grande ville, mais une simple bourgade, dominée par une acropole. Cette citadelle, dont l'enceinte a été mise au jour, occupait une superficie de 4,500 mètres carrés. On a trouvé plus bas des restes d'un très-beau théâtre. Quant à l'enceinte du temple, ou plutôt des temples, elle renferme un espace de 5,000 mètres carrés, divisé en deux parties : celle du temple proprement dit et celle du péribole. La première enceinte comprenait trois édifices en forme de parallélogramme. Le péribole, placé plus bas que le sanctuaire de Jupiter, contenait lui-même un temple d'Aphrodite. On devait s'attendre à faire, dans ces divers édifices, une magnifique moisson de richesses archéologiques; cet espoir n'a pas été trompé. Cependant on n'a découvert jusqu'ici qu'un petit nombre de morceaux véritablement artistiques; mais les statuettes, les ustensiles sacrés, les plaques votives de bronze, de cuivre, de fer, les monnaies grecques, épirotes, macédoniennes, romaines s'y rencontrent en nombre incalculable. Les dernières monnaies romaines découvertes jusqu'ici appartiennent à l'époque de Constantin, ce qui semble fixer l'époque où l'oracle tomba dans un discrédit complet. La découverte de Dodone est, de beaucoup, le plus grand événement archéologique qui se soit produit depuis bien longtemps. On n'en connaîtra toute la portée que lorsque M. Carapanos aura publié la notice qu'il prépare sur les fouilles qu'il a indiquées avec tant de sagacité et conduites avec tant d'habileté et de persévérance.

DOÉGLIQUE adj. (do-é-gli-ke). Chim. Se dit d'un produit acide qui s'extrait de l'huile de la *balæna rostrata*, et qui se prépare en saponifiant l'huile par l'oxyde de plomb et en dissolvant le produit dans l'éther.

* **DŒLLINGER** (Jean-Joseph-Ignace), théologien allemand. — La brochure intitulée : *Considérations proposées aux évêques du concile sur la question de l'infaillibilité du pape* (1869), produisit une vive sensation. Les ultramontains accablèrent d'injures, à défaut de sérieuses raisons, le savant adversaire de l'infaillibilité personnelle, celui que Montalembert appelait le premier prêtre de l'Allemagne. On lui attribua, à la même époque, le célèbre ouvrage le *Pape et le concile*, par Janus, inspiré par le même esprit. En 1870, pendant le concile, il rédigea une adresse au pape en réponse à l'adresse des infaillibilistes, et il entra alors en relations épistolaires avec M. d'Arnim, ambassadeur de Prusse à Rome. Lorsque le nouveau dogme eut été voté par le concile, il refusa d'y donner son adhésion. Le 26 décembre 1870, l'archevêque de Munich publia une lettre pastorale dirigée entièrement contre lui, mais sans le nommer. Dœllinger lui répondit vigoureusement dans la *Gazette d'Augsbourg*, et l'archevêque défendit aux étudiants en théologie de suivre son cours. Cette défense ne fit qu'accroître la popularité du chanoine de Saint-Cajetan, qui trouva du reste un appui dans le roi de Bavière Louis II. Il se mit alors à la tête des adversaires déclarés du nouveau dogme. Excommunié par l'archevêque de Munich, ainsi que le professeur Fredrich (1871), Dœllinger convoqua à Munich (23 septembre 1871) un congrès des dissidents, et de ce congrès sortit le vieux catholicisme, dont il devint le père et le chef (v. VIEUX CATHOLIQUES, au tome XV du *Grand Dictionnaire*, page 1031). Au mois de juillet précédent, il avait été élu recteur de l'université de Munich par 54 voix contre 6. Attaqué avec la dernière violence par la presse ultramontaine, Dœllinger dut recourir aux tribunaux pour mettre un terme aux diffamations de toutes sortes dont il était l'objet. En février 1872, il fit à Munich une conférence relative aux efforts à tenter pour réunir les différentes Eglises chrétiennes dissidentes dans un *credo* commun. Homme d'érudition et de science beaucoup plus qu'homme d'action, il laissa à d'autres le soin d'organiser l'Eglise dissidente. Dans une conférence qui eut lieu à Bonn entre les vieux catholiques, en avril 1873, il déclara se rattacher à l'Eglise primitive et, comme le Père Hyacinthe, faire partie de l'Eglise catholique. Dans un toast qu'il porta en juillet 1874 à l'évêque vieux catholique Reinkens, il montra comment, grâce au nouveau dogme, il était devenu impossible aux catholiques orthodoxes de mettre en pratique la maxime : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, » et comment il existe entre les décrets du Vatican et les constitutions modernes une contradiction que l'on ne saurait faire disparaître. Au mois d'août 1874, il prit l'initiative d'un congrès qui se réunit à Bonn le 14 septembre suivant, et dont le programme était de chercher un terrain commun d'entente pour les différentes Eglises chrétiennes. Ce fut lui qui présida ce congrès, auquel assistèrent des délégués envoyés des Etats-Unis, de l'Angleterre, de la Russie, de la Grèce, etc. Dœllinger, qui, jusqu'alors, s'était montré d'une extrême timidité lorsqu'il s'agissait d'entrer dans la voie des réformes, donna le spectacle d'une évolution considérable en élaguant du catholicisme beaucoup de faits qu'il avait jusqu'alors acceptés, et en rejetant l'œcuménicité du concile de Trente. En juin 1876, il a été nommé par le roi Louis président pour trois ans de l'Académie des sciences et conservateur général des collections scientifiques du royaume.

DOGMATICIEN s. m. (do-gma-ti-siain — rad. *dogmatisme*). Celui qui professe certains principes comme des dogmes sur lesquels il ne peut s'élever aucun doute. || Syn. de DOGMATISTE.

* **DOGUIN, UINE** s. — Cochon court, trapu, à oreilles droites. || Terme usité en Normandie.

DOIGT s. m. — **Encycl.** Parmi les cinq *doigts* de la main, il y en a deux qui sont à peu près de la même longueur : l'index et l'annulaire. Mais il arrive souvent que l'un d'eux est un peu plus long que l'autre, et l'on peut se demander quel est celui qui doit surpasser l'autre dans une main bien conformée. Ecker est le premier qui ait fait des recherches sérieuses sur cette question, d'un intérêt d'ailleurs assez faible. En étudiant la main des singes, il a constaté que l'index est toujours plus court que l'annulaire chez le gorille, le chimpanzé, l'orang-outang. D'une enquête faite par un de ses élèves de Philadelphie, sur 25 nègres et 24 négresses, il résulte que :

1° Chez les 25 nègres, 24 fois l'annulaire a été trouvé plus long que l'index (0^{m},008 en

moyenne); une seule fois, la longueur des *doigts* a été la même.

2° Chez les 24 négresses, 15 fois l'annulaire était plus long (de 0^{m},002 à 0^{m},004), 3 fois la longueur était à peu près la même; dans 6 cas, l'index a été reconnu plus long (0^{m},002 à 0^{m},006).

Ecker a vu l'annulaire plus long chez un Hottentot et chez un Australien, pendant que plusieurs indigènes des îles Sandwich ont présenté une plus grande longueur dans l'index.

Chez les Européens, l'index est tantôt plus court, tantôt plus long; chez les femmes, l'annulaire est souvent plus court.

Dans les œuvres d'art de l'antiquité, on rencontre l'index plus long que l'annulaire. Par exemple, dans le *Gladiateur mourant*, l'*Apollon du Belvédère*, la *Vénus de Médicis*, la *Vénus pudique*, la *Vénus du Vatican*.

Dans les œuvres modernes, il y a de grandes dissidences. Canova, Titien, Ary Scheffer donnent plus de longueur à l'index.

Enfin, sans formuler de loi générale, Ecker pense que la plus grande longueur de l'index constitue un caractère plus élevé de la main, et qu'il se trouve de préférence dans la main de la femme.

Un professeur italien, M. Paolo Mantegazza, vient de reprendre la question et de publier le résultat de ses recherches dans les *Comptes rendus de l'Institut lombard*. Nous résumons ses études en quelques lignes :

Dans une série de 712 observations, il a trouvé :

Index plus long que l'annulaire dans les deux mains : hommes, 27; femmes, 64.

Index plus court : hommes, 309; femmes, 194.

Tantôt plus court, tantôt plus long, tantôt égal dans chaque main : 118 fois.

Donc, le fait le plus constant, c'est l'index le plus court; le fait le plus rare, c'est l'égalité de longueur des deux *doigts* dans les deux mains.

M. Mantegazza a constaté aussi que l'index plus long se rencontre de préférence dans la main de la femme, mais il se garde bien de dire, comme Ecker, que l'index long est un signe de beauté. Et, en effet, il a examiné la main d'un grand nombre de très-jolies femmes italiennes, et il a trouvé chez les unes l'index plus long et chez les autres l'index plus court. La différence de longueur des *doigts* n'exerce d'ailleurs aucune action sur l'agilité et la dextérité de la main.

* **DOINEAU** (Auguste-Edouard), ex-officier français. — Le 17 octobre 1857, Napoléon III commua la peine de mort prononcée contre le capitaine Doineau, pour crime d'assassinat, en un emprisonnement perpétuel. Deux ans plus tard, le 27 novembre 1859, une nouvelle décision impériale, sur un rapport de M. Delangle, accorda sa grâce entière au condamné, qui dut s'engager à ne pas reparaître, pendant dix ans, soit en France, soit en Algérie. Doineau prit alors du service en Espagne et suivit O'Donnell dans l'expédition contre le Maroc. Il alla s'établir ensuite à Monaco, où il fut chargé de diriger divers travaux, et où la Société des bains de Monaco le nomma directeur de l'usine à gaz. A la suite d'une émeute populaire, Doineau dut quitter cette ville dans les vingt-quatre heures (janvier 1870). Il forma une plainte contre le prince de Monaco, à qui il réclama une indemnité de 100,000 francs. Ayant voulu revenir à Monaco au mois de juin suivant, il ne put rentrer dans cette ville, dont l'accès lui fut interdit. Il demanda alors au gouvernement français de rentrer dans le service actif de l'armée. Le ministre de la guerre refusa, mais prit une décision par laquelle il le mettait à la réforme (21 août 1870). A la fin de 1872, Doineau, se fondant sur les lettres de grâce qui lui avaient été accordées en 1859, demanda à être réintégré dans l'ordre de la Légion d'honneur, malgré la dégradation qu'il avait subie. Sa demande fut repoussée par le conseil de l'ordre le 3 mai 1873. Au mois d'août 1874, il fut arrêté à Nice, qu'il habitait, sous l'inculpation de complicité dans l'évasion du maréchal Bazaine. Il avait visité à diverses reprises l'ex-maréchal et servi d'intermédiaire entre lui et Mme Bazaine au sujet de l'évasion projetée. Ce fut sous cette inculpation qu'il fut traduit, le 14 septembre 1874, devant le tribunal correctionnel de Grasse, avec le colonel Villette, Marchi, etc., et condamné le 17 à deux mois d'emprisonnement. Peu après, M. Doineau adressa un recours au conseil d'Etat, dans le but d'obtenir une pension de retraite. D'après lui, en commuant la peine capitale, qu'il avait encourue comme complice de vol et d'assassinat, en une peine non infamante, Napoléon III avait voulu lui conserver son grade et sa croix. La section des finances du conseil d'Etat rejeta cette demande exorbitante, et, se conformant à son avis, le ministre de la guerre refusa à Doineau la pension qu'il demandait. Celui-ci en appela à la section du contentieux, qui, le 5 mars 1875, sous la présidence de M. Andral, donna gain de cause à Doineau, annula la décision du ministre de la guerre et autorisa l'ex-capitaine à faire liquider sa pension « suivant la durée des services effectifs qu'il justifiera. » Encouragé par cette décision, il se pourvut alors devant le conseil d'Etat contre la décision du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, qui avait repoussé sa demande d'être réintégré, comme chevalier, sur les registres de l'ordre; mais, après mûre réflexion, il se désista de sa demande, et sa requête fut rayée du rôle (avril 1875).

DOIZE (Rosalie-Pauline, femme GARDIN). Une erreur judiciaire, qui fait bien peu honneur à la perspicacité et aux procédés juridiques de la magistrature française, a donné à cette pauvre femme quelque notoriété. Son père, Martin Doize, petit cultivateur qui habitait une métairie isolée près de Bailleul (Somme), fut assassiné au commencement de 1862. Il avait été tué à coups de pioche. La rumeur publique accusa Rosalie Doize de ce crime; malgré ses protestations d'innocence, elle fut incarcérée, puis mise au secret dans un cachot infect, où ne pénétrait pas un rayon de lumière. On la tint là plusieurs mois, le geôlier lui répétant sans cesse qu'elle n'avait qu'à avouer, si elle voulait obtenir une cellule plus aérée. Enfin, Rosalie Doize avoua tout ce qu'on voulut. Traduite devant la cour d'assises de la Somme, elle n'obtint qu'à grand'peine, et malgré les efforts du ministère public, le bénéfice des circonstances atténuantes et fut condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

Peu de temps après, heureusement pour elle, le véritable assassin fut arrêté. Divers attentats avaient été commis, durant l'incarcération de Rosalie Doize, dans l'arrondissement de Bailleul. Un Belge, du nom de Vanhaluyn, compromis dans deux affaires d'assassinat, mit la justice sur la voie d'un autre coupable; des perquisitions faites chez un horloger amenèrent la découverte d'une montre qui fut reconnue pour avoir été volée à Martin Doize; l'horloger déclara tenir cette montre d'un second Belge, nommé Verhamme; celui-ci, pressé de questions, finit par avouer que c'était lui qui avait assassiné Martin Doize, pour le voler. Vanhaluyn et Verhamme furent condamnés à mort; mais l'arrêt qui condamnait Verhamme était en contradiction avec celui qui avait condamné Rosalie Doize. Conformément à la jurisprudence actuelle, la cour de cassation invalida les deux arrêts et renvoya les deux condamnés pour le même fait à un troisième jury, qui reconnut la culpabilité de Verhamme et l'innocence complète de Rosalie Doize. En conséquence, celle-ci fut rendue à la liberté. Le président des assises lui demanda, au cours des débats, d'expliquer les aveux qui l'avaient fait condamner; elle répondit tout simplement qu'étant enceinte et voulant au moins conserver la vie à son enfant, elle avait tout fait pour sortir du « trou noir » où elle était enfermée; que tout le monde, juge d'instruction, greffier, geôlier, lui disait qu'il n'y avait pour elle qu'un moyen d'être délivrée de ce supplice : avouer. « Mais, lui dit le juge, vous avez persisté dans vos aveux; vous les avez renouvelés dans l'instruction et devant le jury. — Sans doute, répondit-elle; on m'avait menacée, si je rétractais mes aveux, de m'enfermer encore dans le trou noir. » Voilà à quoi avait abouti le secret, que la magistrature réclame énergiquement comme le seul moyen qu'elle ait souvent de découvrir la vérité ! Pour donner satisfaction à l'opinion publique, révoltée de cette erreur judiciaire, on révoqua le gardien chef et la surveillante du quartier des femmes de la prison d'Hazebrouck.

* **DOIZIEUX**, bourg de France (Loire), cant. et à 16 kilom. de Saint-Chamond, arrond. et à 29 kilom. E. de Saint-Etienne, sur les deux rives du Dorlay; pop. aggl., 2,093 hab. — pop. tot., 2,253 hab. Scieries.

* **DOLAY (SAINT-)**, bourg de France (Morbihan), cant. et à 16 kilom. de La Roche-Bernard, arrond. et à 66 kilom. E. de Vannes; pop. aggl., 613 hab. — pop. tot., 2,698 hab.

DOLBEAU s. m. (dol-bo). Instrument d'ardoisier. || Syn. de DOLEAU.

* **DOLBEAU** (Henri-Ferdinand), chirurgien français. — Il est né en 1830 à Paris, où il est mort le 10 mars 1877, des suites d'une congestion cérébrale. Dolbeau avait été nommé en 1872 président de la Société de chirurgie et membre de l'Académie de médecine. Le 20 mars de cette année, à l'ouverture de son cours de pathologie externe à l'Ecole de médecine, les étudiants firent contre lui une manifestation tumultueuse, à la suite de laquelle l'école fut fermée pendant un mois. Le bruit s'était répandu qu'au mois de mai 1871, le docteur Dolbeau, chirurgien en chef de l'hôpital Beaujon, avait livré à l'autorité militaire un fédéré qui se trouvait dans l'hôpital et avait manqué par là aux traditions de l'honneur professionnel chez les médecins. On ajoutait que le fédéré avait été fusillé, ce qui avait produit l'indignation la plus vive contre le professeur. Sur la demande même de Dolbeau, une enquête fut ordonnée par M. J. Simon, ministre de la justice. De l'enquête, il ressortit les faits suivants : le 7 mai 1871 entra à l'hôpital Beaujon, pour s'y faire soigner d'une légère affection de l'œil, un nommé Eugène Bredon, lieutenant aux Vengeurs de Paris, qui, pour ne pas se battre contre l'armée régulière, à laquelle il appartenait, se faisait passer pour beaucoup plus malade qu'il ne l'était en réalité. Lorsque, le 25 mai, l'hôpital fut occupé par des troupes de Versailles, et que l'ordre fut donné de faire des places aux blessés dont on annonçait l'arrivée, Bredon fut désigné, ainsi que huit autres individus, pour être renvoyé. On présenta à Dolbeau 9 exeats à signer, ce qu'il fit sans examen. Une réflexion faite tout haut par un élève donna lieu à Dolbeau de remarquer que la pancarte de Bredon, qu'on lui faisait viser, n'était pas celle qu'il avait vue jusqu'alors, puisqu'elle portait la mention de clairon de chasseurs, au lieu de celle de lieutenant aux Vengeurs de Paris. Il se borna à recommander à la religieuse de faire rectifier la pancarte, en disant qu'il ne maintenait sa signature qu'à condition qu'on fît le changement. A ce moment, les soldats fédérés étaient consignés, et tous ceux qui sortaient devaient être conduits à la place. Le soir, en revenant à l'hôpital, Dolbeau apprit que la rectification n'avait pas eu lieu, que le malade était encore à l'hôpital et qu'on ne savait pas ce qu'était devenue la pancarte. Ne trouvant aucun des chefs de l'établissement, auxquels il voulait demander des explications, il s'adressa au chef de poste et lui dit qu'on lui avait fait signer une pancarte fausse, dont il n'acceptait pas la responsabilité. A la suite de cet incident, Bredon fut arrêté, envoyé à la place et relâché le lendemain, parce qu'on reconnut que la résolution de ne pas se battre contre ses frères d'armes l'avait seule engagé à entrer à l'hôpital. Tel fut l'incident Dolbeau, qui fit grand bruit, et qui, même après ces explications, jeta un grand froid entre le professeur et ses élèves. Dolbeau était un praticien éminent. Ce fut lui qui conçut et réalisa l'opération admirable qui s'appelle la lithotritie périnéale. Il excellait dans les autoplasties, les restaurations des paupières, du nez, des lèvres. Comme professeur, il comptait parmi les meilleurs. « Méthodique sans monotonie, précis sans sécheresse, familier sans trivialité, éloquent sans emphase, dit M. Félizet, il faisait des leçons qui étaient écoutées comme des modèles d'exposition. » Comme examinateur, il était d'une extrême sévérité. Recevoir à la légère un médecin ignorant, disait-il, c'est signer l'arrêt de mort d'une foule d'innocents qu'on l'autoriserait à soigner. Il était d'un caractère entier et s'abandonnait parfois à de grandes colères. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *De la lithotritie périnéale* (1872, in-8°); *De l'état de la lithotritie périnéale, tant en France qu'à l'étranger* (1874, in-8°); *De la réduction des luxations de la cuisse* (1875, in-8°); *Sur le traitement d'une difformité congéniale de la lèvre supérieure* (1875, in-8°), avec M. Félizet.

* **DOL-DE-BRETAGNE**, ville de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. de Saint-Malo, dans une plaine marécageuse; pop. aggl., 3,356 hab. — pop. tot., 4,251 hab. Cette ville a conservé en partie l'aspect que lui avait imprimé le moyen âge.

* **DÔLE**, ville de France (Jura), ch.-l. d'arrond., à 51 kilom. de Lons-le-Saunier, à 361 kilom. de Paris par le chemin de fer, sur le Doubs et le canal du Rhône au Rhin; pop. aggl., 9,036 hab. — pop. tot., 11,679 hab. L'arrond. compte 9 cant., 138 comm., 71,520 h.

DOLETTE s. f. (do-lè-te — rad. *doler*). Copeau détaché du bois en dolant.

* **DOLGOROUKI** (prince Pierre-Vladimirovitch). — Il est mort à Berne le 2 septembre 1868, à l'âge de soixante-quatre ans. En 1863, il s'était retiré à Bruxelles, où le comte Pierre-Grégoire Schouvalow lui intenta un procès pour une brochure intitulée : la *Vérité sur le procès du prince Dolgorouki*, par un Russe, et le fit condamner à 1,000 francs de dommages et intérêts pour imputations calomnieuses. Il alla habiter ensuite l'Angleterre et la Suisse. Quelques-uns de ses ouvrages ont paru sous le pseudonyme de **comte d'Almagro**. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Correspondance du prince Pierre Dolgorouki avec le gouvernement russe* (1860, in-32); le *Général Yermolow* (1862, in-8°); *Lettre adressée à l'empereur Alexandre II* (1862, in-8°); *Des réformes en Russie* (1862, in-8°); la *Question russo-polonaise et le budget russe* (1861, in-12); *De la question du servage en Russie* (1861, in-8°); *Mémoires* (Genève, 1867-1871, 2 vol. in-8°).

DOLICHOCÉPHALIE s. f. (do-li-ko-sé-fa-lî — rad. *dolichocéphale*). Anthropol. Etat des races dolichocéphales.

DOLICHONÈME s. m. (do-li-ko-nè-me — du gr. *dolichos*, long; *nêma*, filament). Bot. Syn. de MOLDENHAUERE.

DOLICHOSTYLIDE s. f. (do-li-ko-sti-li-de — du gr. *dolichos*, long; *stulos*, style). Syn. de FULCALDÉE.

DOLIUS ou **DOLIOS**, vieil esclave qui suivit Pénélope à Ithaque et qu'Ulysse chargea des soins du jardinage. Il avait six fils, qui se joignirent à lui pour combattre avec Ulysse contre les parents des amants de Pénélope, qui s'étaient réunis pour venger la mort de ces derniers.

* **DOLLFUS** (Jean), manufacturier et économiste français. — Après la guerre de 1870-1871 et l'annexion de l'Alsace-Lorraine, M. Dollfus, que ses intérêts retenaient à Mulhouse, resta dans cette ville et se trouva appartenir à la nationalité allemande. Lors des élections du 10 janvier 1877, il fut porté candidat de la protestation à Mulhouse et élu député au Reichstag allemand, à une énorme majorité. M. Jean Dollfus alla siéger dans les rangs de l'opposition. N'ayant pu prendre la parole dans la discussion du budget pour combattre les énormes dépenses militaires, il adressa, au mois de juillet 1877, à ses collègues du Reichstag, les observations qu'il avait l'intention de présenter, et il protesta avec éloquence, non-seulement contre ces dépenses, mais contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine, qui sera toujours pour l'Allemagne, dit-il, une Lombardie, une Vénétie.

* **DOLLFUS** (Charles), littérateur français. — Cet écrivain distingué a publié depuis 1865 : *Mardoche, la revanche du hasard, la villa* (1867, in-12); *De la nature humaine* (1868, in-8°); *Considérations sur l'histoire, le monde antique* (1872, in-8°); la *Revanche de Sadowa* (1872, in-8°); *Un dialogue sur la montagne* (1874, in-12); *Loi et morale*, lettre au P. Hyacinthe (1874, in-8°), etc.

DOLLFUS (Auguste), ingénieur français, né au Havre en 1840, mort dans cette ville en juillet 1869. Son père, qui était négociant, l'envoya à Paris, où il entra à vingt ans, comme élève civil, à l'Ecole des mines. Quatre ans plus tard, il en sortit, le premier de sa promotion, avec le diplôme d'ingénieur civil. Au mois d'octobre 1864, il fut attaché, comme géologue, à une expédition scientifique envoyée au Mexique; de là, il passa en 1866 dans l'Amérique centrale et revint en France au commencement de 1867. Auguste Dollfus se mit alors à écrire l'ouvrage que le ministre de l'instruction publique lui avait demandé sur la géologie de l'Amérique centrale. En 1868, il avait terminé ce travail, et il reçut la croix de la Légion d'honneur; mais, à cette époque, il était atteint d'une maladie de cœur, qu'il avait contractée au Mexique, qui fit de rapides progrès et qui l'enleva à la science à l'âge de vingt-neuf ans. Outre plusieurs mémoires sur des sujets géologiques et paléontologiques, on doit à Auguste Dollfus, qui avait donné la preuve d'une remarquable intelligence scientifique, les deux ouvrages suivants : *Protogea gallica, la faune kimméridienne du cap de la Hève* (1863, in-8°) et *Voyage géologique dans les républiques de Guatemala et de Salvador* (1869, in-8°), avec M. E. de Montserrat.

* **DOLLON**, bourg de France (Sarthe), cant. et à 12 kilom. de Vibraye, arrond. et à 18 kilom. N. de Saint-Calais, entre les rivières de Longuerre et de Nogué; pop. aggl., 910 hab. — pop. tot., 2,136 hab.

* **DOLMEN** s. m. — *Demi-dolmen*, Pierre inclinée dont une extrémité porte à terre.

* **DOLOMIEU**, bourg de France (Isère), cant., arrond. et à 8 kilom. N.-E. de La Tour-du-Pin; pop. aggl., 291 hab. — pop. tot., 2,487 hab.

* **DOLUS**, bourg de France (Charente-Inférieure), cant. et à 6 kilom. du château d'Oleron, dans l'île d'Oleron, arrond. et à 18 kilom. N.-O. de Marennes; pop. aggl., 458 hab. — pop. tot., 2,209 hab. Sur son territoire, on voit deux dolmens, appelés la *Galoche* et la *Cuiller de Gargantua*.

DÔM s. m. (dômm). Sorte de navire ou caboteur indien.

DOMACHNIÉ DOUGHI, sorte de follets de la mythologie slave, qu'on regardait comme les génies tutélaires des maisons.

DÔMAL, ALE adj. (dô-mal, a-le — rad. *dôme*). Qui se rapporte au dôme, qui en a la forme.

* **DOMALAIN**, bourg de France (Ille-et-Vilaine), cant. et à 13 kilom. d'Argentré, arrond. et à 15 kilom. de Vitré; pop. aggl., 1,190 hab. — pop. tot., 2,286 hab. Eglise ogivale du XVIe et du XVIIe siècle.

DOMANISTE s. m. (do-ma-ni-ste — du bas latin *domanium*, domaine). Celui qui administre le domaine de l'Etat, qui connaît la législation et la jurisprudence relatives à ce domaine; celui qui est attaché à l'administration des domaines.

* **DOMART** ou **DOMART-EN-PONTHIEU**, bourg de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-O. de Doullens; pop. aggl., 1,226 hab. — pop. tot., 1,345 hab. « L'hôtel de ville de ce bourg, dit M. Ad. Joanne, est une ancienne maison de templiers, monument historique de l'époque ogivale. »

* **DOMBES**, ancienne principauté de France. — *Etangs de la Dombes*. Les étangs de la Dombes ont longtemps été, pour la région, une cause d'insalubrité, à laquelle il était difficile d'apporter quelque remède sans des frais considérables. Le sol est imperméable, et la création des étangs avait d'abord constitué une sorte d'amélioration, puisqu'elle permettait de retirer quelque profit de landes originairement incultes; il est, de plus, ondulé d'une façon régulière, ce qui avait permis de construire une série d'étangs échelonnés les uns au-dessus des autres. Le point le plus bas du premier étang était inférieur au niveau de l'eau retenue dans le second, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la série du « chapelet d'étangs, » comme on dit dans le pays. Cette disposition, qui permet l'assec successif des étangs et la mise en culture de la superficie pendant une certaine période, au bout de laquelle l'étang supérieur, mis à sec lui-même, sert à remplir l'étang inférieur,

avait introduit dans le pays de Dombes un mode spécial de propriété, dont la constitution remonte au xe siècle. Un étang avait généralement deux propriétaires : le propriétaire de la superficie en eau, qui jouissait de son bien durant deux années consécutives, et le propriétaire du fond, qui en jouissait un an sur trois, l'année de l'assec. Le droit de couvrir d'eau pendant deux ans la superficie du sol d'un étang s'appelait évolage et se vendait ou se transmettait par héritage comme une véritable propriété. Au bout de deux ans, on était obligé de dessécher l'étang, mais la vente du poisson constituait un revenu assez considérable, et, par un accord facile entre tous les propriétaires d'évolage ou de fond, la mise en eau et la mise en culture se succédaient alternativement et fructueusement pour l'un comme pour l'autre des propriétaires. Le sol est, en effet, d'autant plus propre à la culture, sans engrais, qu'il a été baigné par l'eau et enrichi de détritus de poissons et de plantes aquatiques; le poisson, d'un autre côté, profite d'autant mieux qu'il vit sur un terrain où des céréales ont laissé quelque chose de leurs grains, de leur paille ou de leurs déchets. Aussi y avait-il pour le propriétaire de l'assec obligation légale d'ensemencer la superficie de l'étang desséché en céréales et d'y laisser les chaumes pour la nourriture du poisson qui devait succéder, l'année suivante, à la culture.

Les étangs de la Dombes, ainsi aménagés, couvraient une superficie de 14,538 hectares et constituaient d'assez jolis revenus à leurs propriétaires, mais ils étaient une cause de dépopulation pour le pays. L'étang mis à sec engendre des fièvres paludéennes jusqu'à ce qu'il ait été complétement ressuyé par le soleil et le vent; l'étang en eau n'a d'innocuité que lorsque ses berges sont entièrement couvertes. Aussi, dans la Dombes, la population est-elle très-clair-semée; là où les étangs couvrent 40 pour 100 du sol, on ne trouve qu'un habitant par six hectares; on compte, au contraire, un habitant par hectare dans les parties où les étangs sont réduits à 4 pour 100 de la superficie.

La question du dessèchement plus ou moins complet des étangs de la Dombes a préoccupé l'administration depuis près d'un siècle. En 1792, une première loi fut portée à cet égard; elle rencontra de la part des municipalités de tels obstacles qu'elle n'eut aucune efficacité. La Convention ordonna de nouveau le dessèchement (décret du 14 frimaire an II), et comme elle avait à sa disposition des moyens de persuasion violents, on lui obéit, et avec tant de hâte que l'opération, se poursuivant simultanément sur tous les points, amena des fièvres pestilentielles qui décimèrent la population. Un second décret annula le premier, en ordonnant des études qui ne furent jamais faites. Napoléon s'occupa aussi de ce dessèchement, sans arriver à une solution, et les choses restèrent en l'état jusqu'en 1859. A cette époque, le Corps législatif fut saisi d'un projet de loi qui, une fois voté, rencontra des difficultés d'exécution. On pensa alors que le résultat désiré pouvait être obtenu à l'aide d'une double combinaison : d'une part, l'ouverture d'un chemin de fer de Bourges à Sathonay, coupant par le milieu les étangs de la Dombes, et, d'autre part, le dessèchement d'une certaine étendue d'étangs, fixée à 6,000 hectares environ, par la compagnie concessionnaire. Une convention fut signée à cet effet entre le ministre des travaux publics et une société de capitalistes, qui s'engagea à mettre en culture 6,000 hectares d'étangs, soit directement, soit en distribuant des primes aux propriétaires; l'Etat donna à cette société une subvention de 1,500,000 francs. Les concessionnaires firent commencer aussitôt (1864) les travaux du chemin de fer, et en 1867 5,000 hectares d'étangs étaient déjà desséchés, la moitié de cette superficie était mise en culture. Un réseau de routes agricoles, rayonnant tout autour du chemin de fer, a achevé cette œuvre, et le dessèchement s'est poursuivi de tous côtés sur une grande échelle.

Dombey (AFFAIRE). Victor-Jérémie Dombey, né à Thodure (Isère) en 1834, était en 1854 ouvrier horloger à Paris. Son passé était déplorable. Après avoir quitté l'atelier de son père, horloger dans l'Isère, il s'était fait chasser, pour vol, par divers patrons; on relevait même contre lui que, le jour de sa première communion, il avait trouvé moyen de dérober à la sainte Vierge, sur l'autel de l'église, une couronne d'argent doré. Installé à Paris et ayant fait la connaissance d'un nommé Maurice-Isaac Wahl, horloger suisse, qui venait souvent à Paris pour les besoins de son commerce, il conçut le projet de l'assassiner et de le voler. Son plan fut vite arrêté et aussitôt mis à exécution. Prétextant qu'il avait à opérer de forts achats d'horlogerie pour son père, qui, disait-il, se proposait de partir en Amérique avec une pacotille de montres, et auquel il en fallait environ pour 20,000 francs, il donna rendez-vous à Wahl le 11 septembre 1854, à son propre domicile, rue du Petit-Pont, no 17. Wahl, confiant, y arriva vers onze heures du matin, avec des échantillons de tous genres : quatre-vingt-douze montres d'argent ou d'or, quelques-unes enrichies de brillants. Comme il sortait ces échantillons d'un sac et qu'il les rangeait sur l'établi de Dombey, celui-ci lui asséna par derrière, sur la nuque, un coup violent avec une masse de bois et, sa victime étourdie, la bâillonna, puis l'acheva à son aise en lui broyant le crâne à coups de masse. Cela fait, il rassembla les montres et alla chez un layetier-emballeur, rue de l'Arbre-Sec, commander une grande caisse de bois blanc, qui lui fut livrée le jour même; il y plaça le cadavre de Wahl et, avec l'aide d'un de ses amis qui ignorait complétement ce que contenait cette caisse, il la porta au chemin de fer de Lyon, où il la fit déposer aux bagages. Le soir, il alla tranquillement danser au bal Bullier. Quatre jours après le dépôt de la caisse, les employés de la gare, n'ayant vu revenir personne, commençaient à en suspecter le contenu. En l'examinant de plus près, ils furent frappés de l'odeur infecte qui s'en dégageait; on alla chercher le commissaire de police, et, dès que le couvercle fut levé, apparut le cadavre de Wahl. Il était soigneusement ficelé, enveloppé de jupons de femme et d'une redingote, la bouche bâillonnée par un torchon de cuisine. L'autopsie démontra qu'il avait la partie postérieure du crâne défoncée d'une oreille à l'autre et deux doigts de la main droite brisés. La police, le cadavre reconnu, sut aussitôt que Wahl avait dû aller chez Dombey le 11 septembre et qu'on ne l'avait pas revu depuis; elle était ainsi sur la trace de l'assassin, qui, du reste, se croyait en parfaite sécurité et n'avait pas même songé à fuir. Il fut arrêté aussitôt; on avait retrouvé dans une des cours de l'Hôtel-Dieu qui donne sur la rue du Petit-Pont la masse en bois qui avait servi à perpétrer le crime, et dans la rue le sac où Wahl avait coutume de porter ses montres; la plus grande partie de celles-ci était encore au domicile de Dombey. L'assassin essaya de nier d'abord; il accusa du meurtre un nommé Alix, qui, disait-il, l'avait forcé ensuite à porter le cadavre à la gare de Lyon; c'était lui, au contraire, qui s'était fait aider par Alix, sans rien lui dire de la nature du fardeau qu'ils transportaient à eux deux, et toutes ses allégations tombèrent une à une devant l'évidence. Il finit par tout avouer. Reconnu coupable sans circonstances atténuantes, il fut condamné à mort et exécuté sur la place de la Roquette le 7 décembre 1854.

DOMBROWSKI (Iaroslaw), aventurier polonais, né en Wolhynie vers 1833, mort à Paris le 23 mai 1871. Il fut admis en 1848 dans le corps des cadets de Saint-Pétersbourg, puis il entra à l'Ecole d'état-major, d'où il sortit le premier de sa promotion. Dombrowski prit part à la guerre contre le Caucase, s'y fit remarquer comme un officier brave et intelligent et fut décoré par le gouvernement russe. Envoyé en garnison à Varsovie, il s'associa aux efforts des patriotes polonais qui préparèrent l'insurrection de 1863, travailla, de concert avec Hertzen, à amener parmi les officiers polonais une défection ou tout au moins un refus de se battre contre les Polonais. Ayant été dénoncé, il fut arrêté avec plusieurs officiers vers le milieu de 1862 et incarcéré dans la citadelle de Varsovie, où il resta pendant environ un an. Il ne prit donc aucune part à l'insurrection nationale de 1863. Ayant été condamné à mort, Dombrowski vit sa peine commuée en celle de la déportation en Sibérie. Avant de partir, il obtint l'autorisation d'emmener Mlle Swidzinska, qui partit avec lui pour l'exil et parvint à le faire évader à Novgorod. De là, il gagna Saint-Pétersbourg, où il se cacha pendant quelque temps, puis il parvint à aller chercher à l'étranger un asile plus sûr. Dombrowski se rendit successivement en Suisse, en Prusse et en France. Arrivé à Paris en 1865, il devint membre du comité central de l'émigration. L'année suivante, il se rendit en Bohême, pendant la guerre austro-hongroise, et il écrivit en polonais un ouvrage intitulé : la *Guerre de Prusse en* 1866. Vers cette époque, il rompit, à cause de ses idées panslavistes, avec une partie de l'émigration polonaise, et l'on n'entendit plus parler de lui que vers la fin de 1869. Arrêté, il fut détenu à Mazas pendant huit mois et traduit devant les assises de la Seine en juillet 1870, avec trois autres coaccusés, sous l'inculpation d'avoir émis de faux billets de la banque russe. Il fut acquitté. Pendant le siége de Paris par les armées allemandes, Dombrowski devint le chef de la section polonaise de la légion garibaldienne. Garibaldi, qui avait entendu parler de lui, mais qui ne l'avait point eu sous ses ordres, comme on l'a dit à tort, exprima le désir de l'avoir auprès de lui (octobre 1870); mais le général Trochu s'opposa à ce qu'on l'envoyât par ballon. Après la capitulation de Paris, Dombrowski prit part, dit-on, à la formation du fameux Comité central de la garde nationale. Quoi qu'il en soit, il ne joua aucun rôle dans l'insurrection du 18 mars 1871. Ce fut à la suite de l'échec éprouvé les 4 et 5 avril par les fédérés dans leur marche sur Versailles que la commission exécutive de la Commune nomma Iaroslaw Dombrowski, qui était alors à la tête de la 11e légion, commandant de la place de Paris en remplacement de Bergeret (6 avril). Cette nomination ayant été assez mal accueillie par la garde nationale fédérée, la commission exécutive publia une proclamation qui renfermait autant d'erreurs que de mots, car on y lisait que Dombrowski avait défendu l'indépendance du Caucase, qu'il avait été le principal chef de l'insurrection polonaise et qu'il avait été général sous les ordres de Garibaldi. Dombrowski fut chargé de donner tous les ordres relatifs aux mouvements de troupes, puis il prit le commandement des troupes fédéralistes qui défendirent pied à pied Neuilly contre l'armée de Versailles, et il donna des preuves d'une incontestable bravoure et d'habileté. « Le Polonais Dombrowski, dit le général Vinoy, contrariait nos travailleurs par d'incessantes alertes qui nous rendirent la place très-pénible à tenir. » A la fin d'avril, le membre de la Commune Dereure lui fut adjoint comme commissaire civil. Le 6 mai, il reçut le commandement de toute la rive droite, et il établit son quartier général à la place Vendôme. Lorsque les troupes de Versailles pénétrèrent dans Paris, Dombrowski fut chargé de défendre Montmartre, que l'armée régulière enleva, à la suite d'un habile et rapide mouvement tournant. Blessé mortellement à la barricade de la rue Myrrha le 23 mai, à midi, il fut transporté à l'hôpital La Riboisière, où il expira trois heures après.

*** DOMÈNE**, bourg de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. N.-O. de Grenoble, sur la rive droite du Doménon; pop. aggl., 992 hab. — pop. tot., 1,484 hab. Industrie active. Ce bourg, qui date du moyen âge, se forma autour d'un prieuré de l'ordre de Cluny.

*** DOMENECH** (Emmanuel-Henri-Dieudonné), écrivain et voyageur français. — L'abbé Domenech est né à Lyon en 1825. En revenant du Mexique, il fut nommé correspondant du ministère de l'intérieur, où il fut ensuite chargé d'examiner les livres traitant de questions politiques et religieuses et pour lesquels on demandait l'estampille du colportage. Au début de la guerre de 1870, l'abbé Domenech fut attaché comme aumônier aux ambulances qui suivirent le corps d'armée du maréchal de Mac-Mahon. Il assista aux diverses défaites du maréchal jusqu'à Sedan, puis il se rendit au même titre à l'armée de la Loire. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Bergers et bandits, souvenirs d'un voyage en Sardaigne* (1867, in-12); le *Chemin des femmes*, étude de mœurs (1869, in-12); *Quand j'étais journaliste*, revue drolatique de la presse (1869, in-12); *Histoire de la campagne de* 1870-1871 *et de la deuxième ambulance dite de la* Presse française (1871, in-12); la *Prophétie de Daniel, philosophie de l'histoire depuis la création jusqu'à la fin des temps* (1875, 2 vol. in-8o), ouvrage dans lequel l'abbé Domenech a montré, comme dans son *Manuscrit pictographique américain*, qu'il avait plus d'imagination que d'esprit critique et de sérieuse érudition.

*** DOMÉRAT**, bourg de France (Allier), cant., arrond. et à 7 kilom. N.-O. de Montluçon; pop. aggl., 883 hab. — pop. tot., 3,524 hab.

*** DOMESTIQUE** s. m. — Personne qui consacre tout son zèle à servir une institution quelconque : *Les fidèles ont quelquefois été appelés les* DOMESTIQUES *de la foi.*

*** DOMÈVRE-EN-HAYE**, bourg de France (Meurthe-et-Moselle), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. de Toul; 410 hab.

*** DOMFRONT**, ville de France (Orne), ch.-l. d'arrond., à 62 kilom. d'Alençon, sur une colline rocheuse qui surplombe la Varenne; pop. aggl., 2,300 hab. — pop. tot., 4,495 hab. L'arrond. comprend 8 cant., 95 comm., 131,429 hab.

*** DOMICILIÉ, ÉE** adj. — *Traite domiciliée*, Traite dans laquelle le domicile de l'acceptant est indiqué.

DOMICILIER v. a. ou tr. (do-mi-si-li-é — rad. *domicile*). Comm. Se dit d'une traite pour le payement de laquelle on élit un domicile. ‖ V. DOMICILIER (SE), au tome VI du *Grand Dictionnaire.*

DOMICIUS, dieu qu'on invoquait, pendant les noces, pour que la femme vécût en paix avec son mari.

DOMIDUCA, déesse qu'on invoquait en conduisant la nouvelle mariée dans la maison de son mari.

DOMINGO (RÉPUBLIQUE DE SANTO-). V. DOMINICAINE (république), au tome VI du *Grand Dictionnaire* et dans ce *Supplément.*

DOMINGUE (RÉPUBLIQUE DE SAINT-). V. DOMINICAINE (république), au tome VI du *Grand Dictionnaire* et dans ce *Supplément.*

Dominicains d'Arcueil (EXÉCUTION DES). V. COMMUNE, dans ce *Supplément*, pages 584 et 585.

*** DOMINICAINE** (RÉPUBLIQUE). — D'après un rapport du major Stuart, la population actuelle peut être évaluée à 250,000 hab., Espagnols, nègres ou mulâtres parlant un français très-altéré. On y professe officiellement la religion catholique; mais ce qui domine dans les classes populaires, c'est le culte grossier du Vandou, sorte de fétichisme importé d'Afrique.

La capitale est Santo-Domingo ou Saint-Domingue; les villes principales sont : Porto-Plate, petit port au N.; Santiago et La Vega, dans la province de Cibao, et Samana, sur la rade de ce nom.

Le président actuel (1877), Gonzales, a été élu en octobre 1876.

Les principaux articles d'exportation sont : le tabac, le sucre, le café, le miel, la cire, le bois d'acajou et plusieurs bois de teinture. Quant à l'exportation du guano, elle a presque entièrement cessé.

Dans le port de Saint-Domingue sont entrés, en 1875, 162 navires, dont 42 anglais, jaugeant 45,297 tonneaux, et il en est sorti 110 navires, jaugeant 22,967 tonneaux.

Dominos roses (LES), comédie en trois actes, en prose, de MM. Hennequin et Delacour (théâtre du Vaudeville, avril 1876). La pièce repose sur une série de quiproquos amusants. Deux jeunes femmes, pour éprouver leurs maris, conviennent de se rendre au bal de l'Opéra et de leur y donner rendez-vous à l'aide de lettres anonymes. Là, chacune d'elles s'emparera du mari de l'autre, et advienne que pourra. Cette donnée ne pouvait guère fournir qu'un acte tout au plus et donner lieu à des méprises dont l'effet aurait été prévu à l'avance. Les auteurs ont corsé l'intrigue en faisant intervenir un troisième domino rose : la femme de chambre de l'une de ces dames, sachant que sa maîtresse va au bal de l'Opéra, se demande pourquoi elle ne s'y rendrait pas aussi. Elle prend le domino rose des bals de l'an passé et invite un jeune cousin qu'elle est dans l'intention de déniaiser. L'imbroglio repose sur les méprises que ce troisième domino fait commettre; la femme de chambre se trouve courtisée tantôt par l'un, tantôt par l'autre des maris, et, comme elle est assez égrillarde, elle laisse aller les choses un peu loin. Les deux femmes, qui ne soupçonnent pas l'escapade de la femme de chambre, se brouillent sérieusement; chacune d'elles s'imagine que son amie l'a trompée, qu'elle a manqué aux conventions, qu'elle s'est prêtée plus que de raison aux entreprises tentées par son cavalier; les maris sont tout aussi furieux, à l'heure des explications, en se rendant compte des libertés que l'autre a pu prendre avec sa femme. Un quatrième couple, composé d'un vieil oncle en bonne fortune et d'une demi-mondaine, se mêle à l'action et la complique; la tante aussi s'y trouve incidemment compromise. Elle avait confié au jeune cousin un bracelet pour le porter à réparer; le jeune cousin en a orné le bras de la soubrette, et ce bracelet a été vu, manié par les deux adorateurs du domino rose mystérieux. Ils se font fort de le reconnaître et par là d'arriver à savoir le mot de l'intrigue. Justement l'un des maris parvient à le soustraire; il ne s'agit plus que de savoir à qui il appartient pour démasquer l'héroïne. Là-dessus entre la vieille tante, Mme Beaubuisson, et son premier mouvement est de s'écrier : « Tiens! mon bracelet! » Horreur! c'était donc elle qui se laissait donner de tendres baisers entre deux portes, en vagabondant d'un cabinet particulier à l'autre! » La mine consternée des deux maris, la folle gaieté des deux femmes, l'indignation de la dévote, qui n'a jamais mis le pied à l'Opéra, sa fureur aux allusions dont on la crible, forment le tableau le plus comique. « Ah ça! me prenez-vous pour une cocotte! » s'écrie-t-elle. Enfin, l'escapade de la femme de chambre se découvre et donne le dernier mot de l'imbroglio.

DOMITIQUE adj. (do-mi-ti-ke — rad. *domite*). Minér. Qui appartient à la domite, qui en contient : *Les montagnes* DOMITIQUES *du Puy-de-Dôme.*

*** DOMMARTIN-SUR-YÈVRE**, bourg de France (Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. S.-O. de Sainte-Menehould; 194 hab.

*** DOMME**, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. S. de Sarlat, sur une colline qui domine le cours de la Dordogne; pop. aggl., 969 hab. — pop. tot., 1,846 hab.

DOMOÏDE s. m. (do-mo-i-de). Géom. Corps d'une forme polygonale dérivant de la pyramide.

*** DOMPAIRE**, bourg de France (Vosges), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. S.-E. de Mirecourt, sur un affluent du Madon; 1,337 hab.

DOMPIERRE, bourg de France (Allier), ch.-l. de cant., arrond. et à 32 kilom. E. de Moulins, sur la Bèbre; pop. aggl., 1,389 hab. — pop. tot., 2,415 hab.

DOMPIERRE D'HORNOY (Charles-Marie-Albert DE), marin et homme politique français, né à Hornoy (Somme) en 1816. Il est par son grand-père, le président de Dompierre, arrière-petit-neveu de Voltaire. A douze ans, il entra à l'Ecole de marine, devint enseigne en 1834 et fit partie, quatre ans plus tard, de la flotte qui bombarda et prit Saint-Jean-d'Ulloa. Nommé, en 1841, lieutenant de vaisseau et, en 1849, capitaine de frégate, il prit part, en 1854, au siége de Sébastopol, fut promu capitaine de vaisseau le 17 octobre de cette année, puis il devint successivement chef d'état-major de l'escadre d'évolution de la Méditerranée, commandant de la station d'Islande, membre du conseil d'amirauté et contre-amiral (1844). L'année suivante, il conduisit Napoléon III en Algérie. Après avoir commandé la division navale de la Manche, il reçut en 1869 la croix de grand officier de la Légion d'honneur et fut appelé au poste de directeur du personnel au ministère de la marine. Lorsque, après la révolution du 4 septembre 1870, l'amiral Fourichon, ministre de la marine, suivit à Tours la délégation du gouvernement de la Défense, le contre-amiral de Dompierre fut chargé, par délégation, de le remplacer et fut ministre par intérim de la marine jusqu'après les élections du 8 février 1871. Élu alors député de la Somme à l'Assemblée nationale par 102,072 voix, il alla siéger à droite, dans le groupe des légitimistes, et fut nommé vice-amiral le 4 juin suivant. M. de Dompierre d'Hornoy vota pour les préliminaires de paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, la pétition des évêques, contre le retour de l'Assemblée à Paris, la dissolution, contre le message de M. Thiers (novembre 1872), pour le renversement du président de la République (24 mai 1873), et il fut appelé, le lendemain, à prendre le portefeuille de la marine dans le ministère de Broglie. A ce titre, il s'associa à tous les actes de réaction à outrance du gouvernement de combat, se prononça pour l'érection de l'église du Sacré-Cœur, pour la loi des maires et fut renversé du ministère en même temps que M. de Broglie. Redevenu simple député, M. de Dompierre continua à donner son vote à toutes les mesures contraires à l'établissement de la liberté et de la République. Il se prononça contre les propositions Périer et Maleville, contre l'amendement Wallon et la constitution du 25 février 1875, pour la loi cléricale de l'enseignement supérieur, et se déclara, dans un discours, hostile au droit qu'ont les colonies de nommer des députés. Lors de l'élection des sénateurs à vie, il fut porté sur la liste des droites, mais il échoua. Candidat au Sénat dans le département de la Somme le 30 janvier 1876, il déclara dans sa profession de foi qu'il était dégoûté de la passion politique, qu'il voulait se placer au-dessus de tous les partis, uniquement occupé à défendre « les principes conservateurs qui garantissent la religion, la famille et la propriété. » Élu au Sénat le dernier sur trois, au second tour de scrutin, par 483 voix, le vice-amiral de Dompierre d'Hornoy alla siéger à droite et vota constamment, dans toutes les circonstances importantes, contre les réformes adoptées par la majorité républicaine de la Chambre des députés. C'est ainsi qu'il vota contre la restitution à l'Etat de la collation des grades et pour la dissolution de la Chambre des députés (22 juin 1877), demandée par le maréchal de Mac-Mahon après le coup d'Etat parlementaire qui appela au pouvoir le ministère de combat de Broglie-Fourtou.

Don Carlos, opéra. V. CARLOS, au tome III du *Grand Dictionnaire*, page 409.

Don César de Bazan, opéra-comique en trois actes et quatre tableaux, livret de MM. Dennery, Dumanoir et Chantepie, musique de M. J. Massenet; représenté à l'Opéra-Comique le 30 novembre 1872.

Le sujet de cet opéra est emprunté à un drame en cinq actes et en prose, écrit par les mêmes auteurs et représenté au théâtre de la Porte-Saint-Martin en 1844. A une époque où le romantisme était encore en faveur, où Frédérick Lemaître était le Talma du boulevard, les personnages du drame de Victor Hugo, Ruy Blas, Maritana, Don César de Bazan, devinrent assez facilement célèbres. Wallace, le compositeur irlandais, a même fait preuve d'un rare mérite dans son opéra de *Maritana.* Il semble que c'était assez d'honneur pour cet hidalgo dépenaillé. D'ailleurs, le sujet n'est pas lyrique. L'œuvre littéraire, débarrassée de ses tirades et de ses récits descriptifs, n'offre que peu d'incidents dramatiques; l'action est pauvre et les épisodes dépourvus de cette sensibilité qui est la principale source de l'inspiration chez le compositeur. La musique de cet ouvrage est plutôt symphonique que dramatique; la partie vocale est sacrifiée à des effets harmoniques ou rhythmiques qui lui ôtent souvent toute expression et tout caractère. Le coloris instrumental est la faculté maîtresse du compositeur. Les idées sont rares, l'inspiration dramatique peu naturelle. Tout ce que le sujet renfermait de motifs pittoresques, au point de vue littéraire, a été exploité par le musicien; ce procédé est plus ingénieux qu'efficace dans un opéra. Beaucoup de nos compositeurs, égarés par l'enseignement qu'on leur a donné et par les exemples de leurs maîtres, se sont fait une idée erronée de la musique dramatique. Ils y ont accordé une part trop grande au genre descriptif. Ce qui est admirablement à sa place dans les symphonies de Beethoven et dans les *Saisons* d'Haydn est un hors-d'œuvre dans un opéra où l'action, la passion et la sensibilité doivent dominer. Cela fait l'effet du concert qui précède le bal. Les jeunes danseuses n'écoutent pas et trépignent d'impatience. Elles sont dans leur droit. Motifs espagnols, fandangos, boléros, sévillanes, séguidilles sont traités avec beaucoup de science et de talent. Mais à peine trouve-t-on dans cet ouvrage en trois actes quatre ou cinq mélodies qui captivent; et encore il n'y en a aucune qui soit complète, qui ait un commencement, un milieu et une fin, tant l'auteur paraît avoir horreur de la cavatine, dont les jeunes musiciens s'éloignent comme d'une vipère. Qu'ils se rassurent, elle ne leur fera jamais de mal. On a remarqué l'introduction, le premier entr'acte, une berceuse fort jolie : *Dors, ami, dors, et que les songes t'apportent leurs riants mensonges;* la scène de la mariée dans laquelle l'orgue et les effets de cloche produisent un effet charmant, et un trio assez dramatique. Cet opéra-comique a été chanté par Bouhy, Lhérie, Neveu, Mme Galli-Marié et Mlle Priola.

DONALDSON (John-William), théologien anglais, né à Londres en 1810, mort à Cambridge en 1861. Destiné à la profession judiciaire et placé d'abord chez un attorney, il quitta cette carrière pour aller à Cambridge étudier la théologie au collége de la Trinité. Il devint ensuite principal du collége de Bury-Saint-Edmund, qu'il dirigea avec succès. On lui doit : *The theatre of the Greeks: The new Cratylus, Varronianus; The book of Jasper, Christian orthodoxy*, livres où l'auteur montre ses préférences pour le rationalisme, et un grand nombre d'articles fournis à la *Quarterly Review.*

*** DONAT (SAINT-)**, bourg de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. N. de Valence, sur la rive droite de l'Herbasse; pop. aggl., 1,508 hab. — pop. tot., 2,502 hab.

DONATI (Jean-Baptiste), astronome italien, né à Pise en 1826, mort à Florence en 1873. Il montra de bonne heure une rare aptitude pour les sciences mathématiques, qu'il étudia, ainsi que l'astronomie. En 1854, il devint professeur d'astronomie à l'institut royal de Florence et, dix ans plus tard, il remplaça Amici comme directeur de l'observatoire de cette ville. Donati acquit une grande réputation dans le monde savant, grâce à la comète qui porte son nom et qui fut pour lui l'occasion de travaux extrêmement remarquables. Il publia sur les trois observations nécessaires pour trouver l'orbite de certains corps célestes un mémoire qui fit sensation. Il s'occupa de l'étude des aurores boréales, de l'application du spectroscope à l'étude de la constitution des astres, et il inventa le spectroscope avec 25 prismes. « Donati, dit M. Figuier, fit construire une grande machine parallactique de plus de dix pouces d'ouverture, pour être placée sur la montagne d'Arcetri; une autre plus petite fut également construite d'après ses indications, en 1869, pour observer en Sicile l'éclipse totale de soleil du 22 décembre 1870. Il prenait possession, en 1872, de l'observatoire de Florence, construit sur le terrain où était jadis la maison de Galilée. Là se trouvaient installés une lunette méridienne de Repsold, un équateur d'Ertell et un chronographe de Hipp. Nommé président de la commission météorologique italienne, Donati avait centralisé pour chaque jour, dans son observatoire, les observations qui étaient faites dans toutes les stations de l'Italie; le télégraphe lui permit de réaliser ce service et de transmettre à tous les ports les avertissements de changement de temps après avoir discuté les résultats des observations. » Excellent astronome, habile observateur, bon météorologiste, il avait, comme calculateur, une facilité telle, qu'il pouvait en quelques heures déterminer la trajectoire d'une comète ou d'une planète. Il mourut du choléra, dont il avait contracté le germe à la fin de son séjour à Vienne, où il était allé visiter l'Exposition.

Donation de Constantin (DE LA FAUSSE), pamphlet de Laurent Valla (Venise, 1520, in-4o). Ce livre, poursuivi avec acharnement par l'inquisition papale, est très-rare; il ne porte pas de nom d'imprimeur, et l'écusson des Junte, une fleur de lis, fait seul conjecturer qu'il a été édité à Venise, quoique fort probablement il l'ait été en Allemagne. Il porte pour titre latin : *Laurentii Vallensis de falso credita et ementita Constantini donatione Libellus*, et il a été réuni aux œuvres complètes de l'auteur (Bâle (1543, in-fol.).

La fameuse donation de Constantin, dont il est une critique véhémente, est une des plus audacieuses supercheries dont l'Eglise catholique se soit rendue coupable. On en ignore l'auteur, mais le pape Adrien Ier est le premier qui ait essayé d'en appuyer ses prétentions de souveraineté temporelle sur l'Occident, en 775. Après lui, les papes prétendirent en avoir la charte authentique, en grec, dans la bibliothèque du Vatican; Fabricius en a donné le texte dans sa *Bibliotheca græca*, tome VI, page 4, et il en a été fait diverses traductions latines. Jusqu'au xiie siècle, cette charte passait pour incontestée; non-seulement les papes s'en autorisèrent, mais les empereurs eux-mêmes la tinrent pour bonne et valable, sans jamais avoir l'idée de se la faire montrer, ainsi qu'on peut le voir par une lettre de l'empereur Frédéric à Adrien IV (1159); saint Bernard la citait comme absolument authentique. A la fin du xiie siècle, des doutes commencèrent à s'élever; au xve siècle, la critique judicieuse s'en mêla et le doute même ne fut plus permis; Laurent Valla en démontra toute la fausseté dès 1440, date de la composition de son pamphlet, qui ne fut imprimé que près d'un siècle plus tard, mais qui se répandit en manuscrit dans toute l'Italie et eut un immense retentissement. Les papes tinrent bon pourtant; ils continuèrent à soutenir l'authenticité du document, et, en 1478, on brûla encore à Strasbourg de pauvres diables coupables de n'y pas croire. Voici la traduction de cette fameuse donation, telle que l'a donnée Voltaire dans son *Essai sur les mœurs* (ch. x, *Constantin*) :

« Nous, avec nos satrapes et tout le sénat et le peuple soumis au glorieux empire, nous avons jugé utile de donner au successeur du prince des Apôtres une plus grande puissance que celle que notre Sérénité et notre Mansuétude ont sur la terre. Nous avons résolu de faire honorer la sacro sainte Eglise romaine plus que notre puissance impériale, qui n'est que terrestre, et nous attribuons au sacré siége du bienheureux Pierre toute la dignité, toute la gloire et toute la puissance impériale. Nous possédons les corps glorieux de saint Pierre et de saint Paul et nous les avons honorablement mis dans des caisses d'ambre, que la force des quatre éléments ne peut briser. Nous avons donné plusieurs grandes possessions en Judée, en Grèce, dans l'Asie, dans l'Afrique et dans l'Italie, pour fournir aux frais de leur luminaire. Nous donnons, en outre, à Sylvestre et à ses successeurs notre palais de Latran, qui est plus beau que tous les autres palais du monde.

» Nous lui donnons notre diadème, notre couronne, notre mitre, tous les habits impériaux que nous portons, et nous lui remettons la dignité impériale et le commandement de la cavalerie. Nous voulons que les révérendissimes clercs de la sacrosainte Eglise romaine jouissent de tous les droits du sénat. Nous les créons tous patrices et consuls. Nous voulons que leurs chevaux soient toujours ornés de caparaçons blancs et que nos principaux officiers tiennent ces chevaux par la bride, comme nous avons conduit nous-même par la bride le cheval du sacré pontife.

» Nous donnons en pur don au bienheureux pontife la ville de Rome et toutes les villes occidentales de l'Italie, comme aussi les autres villes occidentales des autres pays. Nous cédons la place au saint-père, nous nous retirons de Rome et transportons le siége de notre empire dans la province de Byzance, n'étant pas juste qu'un empereur terrestre ait le moindre pouvoir dans les lieux où Dieu a établi le siége de la religion chrétienne.

» Nous ordonnons que cette nôtre donation demeure ferme jusqu'à la fin du monde, et si quelqu'un désobéit à notre décret, nous voulons qu'il soit damné éternellement et que les apôtres Pierre et Paul lui soient contraires en cette vie et en l'autre et qu'il soit plongé au plus profond de l'enfer avec le diable. Donné sous le consulat de Constantin et de Gallicanus. »

Ce texte, traduit de la compilation du xiie siècle connue sous le nom de *Décret de Gratien*, diffère assez notablement de celui qu'on trouve en appendice au livre de Laurent Valla, et qui paraît plus complet. Le fond est le même dans les deux versions latines, mais les détails sont plus circonstanciés dans la seconde; la donation de Rome, de toute l'Italie et de tout l'Occident, Gaule, Germanie, Espagne, y est plus claire; Constantin y déclare aussi accorder la primauté à l'Eglise de Rome sur les quatre Eglises d'Antioche, d'Alexandrie, de Constantinople et de Jérusalem, point que les papes avaient fort à cœur.

La réfutation de Laurent Valla fut la première attaque savante dirigée contre ce monument de prodigieuse audace et d'imposture. C'est un de ses meilleurs ouvrages, et il l'a extrêmement soigné au double point de vue de la composition et du style. Dans une de ses lettres, il dit qu'il n'a jamais rien écrit de plus oratoire; il a, en effet, donné à cette véhémente critique le tour d'une catilinaire ou d'une philippique. Supposant d'abord la donation comme vraie, il évoque les mânes des vieux Romains, qui supplient Constantin de ne pas les livrer comme un vil bétail à ces chrétiens qu'ils détestent; puis il passe la parole au sénat, qui proteste à son tour, et enfin à Sylvestre lui-même, qui refuse, par les motifs les plus concluants, la libéralité excessive du prince. Dans ce discours du pape, qui est plein d'humilité chrétienne et qui s'appuie constamment sur les Evangiles ou les Epîtres de saint Paul, Laurent Valla a exposé, avec autant d'habileté que de malice, toutes les excellentes raisons par lesquelles il est interdit à l'Eglise de posséder la moindre parcelle de puissance temporelle; ses arguments sont d'autant plus irréfutables, qu'il les emprunte pour la plupart à Jésus-Christ lui-même; le piquant, c'est de les avoir placés dans la bouche d'un pape. Mais ces discours ne sont pour ainsi dire que des hors-d'œuvre; ils servent d'entrée en matière. La réfutation elle-même est divisée sous six chefs. Laurent Valla démontre : 1o que Constantin ne pouvait pas donner ce que le faux document lui fait donner, et que quand bien même cela eût été en son pouvoir, le pape Sylvestre ne pouvait pas accepter; 2o que la donation, eût-elle été réellement faite et acceptée, il n'y eut jamais livraison de la chose donnée, que les provinces en question restèrent toujours en la possession de Constantin et de ses successeurs; 3o que Constantin n'a jamais rien donné à Sylvestre, mais qu'il avait fait antérieurement quelques cadeaux de médiocre importance au prédécesseur de Sylvestre. D'ailleurs, il n'était pas encore baptisé. Cet argument porte d'autant mieux, que ceux qui soutenaient encore, au xve siècle, l'authenticité de la donation lui attribuaient pour cause le baptême de Constantin par le pape Sylvestre, fait entièrement faux, puisque, d'après tous les auteurs ecclésiastiques, Constantin ne fut baptisé qu'après la mort de Sylvestre, par Eusèbe, évêque de Nicomédie; 4o qu'il n'existe aucun texte authentique de la donation, et que celui qu'on dit tiré des archives du Vatican est plein de sottises, d'absurdités et même de barbarismes; cette partie de la réfutation est la plus amusante; Laurent Valla y prend corps à corps le faussaire, comme si c'était son contemporain, et l'accable d'invectives; 5o il démontre que, si jamais Sylvestre avait possédé l'Italie et l'Occident, en vertu de la donation, il est impossible de fixer l'époque à laquelle lui et ses successeurs auraient été dépossédés; 6o enfin, que, nul n'ayant jamais dépossédé les pontifes romains, ils posséderaient encore, ce qui est faux, puisqu'ils réclament la possession.

Maintenant que la question est vidée, que la donation de Constantin est reconnue comme une imposture, même par les ultramontains les plus fervents, cette argumentation, où les preuves surabondent, peut paraître un peu minutieuse. Elle ne l'était pas trop au xve siècle, alors que le document apocryphe jouissait de la plus profonde vénération, que les papes s'en faisaient une arme et qu'on brûlait les incrédules. Il fallait non-seulement du talent, mais du courage pour oser braver la papauté, si puissante alors, et, sans la protection de la cour de Naples, Laurent Valla aurait pu payer cher son amour de la vérité.

DONCIEUX (Louis-Joseph-Alfred-Scipion), magistrat et administrateur français, né à Bourgoin (Isère) en 1823. Il étudia le droit à Grenoble et à Paris, fut reçu licencié et se fit inscrire comme avocat. Après la révolution de 1848, il entra dans la magistrature comme substitut à Saint-Etienne, puis il remplit les mêmes fonctions à Chalon-sur-Saône et à Chaumont. Pendant ses loisirs, il cultivait les muses. Sous le titre de *Lotus* (1850, in-8o), M. Doncieux publia un recueil de ses élucubrations poétiques, qui étaient au-dessous du médiocre. L'auteur de l'*Ode à Lambert* et des *Symphonies du bleu* resta profondément inconnu. Par malheur pour lui, après avoir enfourché Pégase obstinément rétif, il conserva dans son langage oratoire une phraséologie bizarre, ampoulée, qui le classait parmi les disciples de M. Belmontet. Cependant le jeune Scipion fit son chemin dans la magistrature. Nommé procureur impérial à Louhans en 1855, il devint substitut du procureur général à Dijon en 1860 et conseiller à la même cour cinq ans plus tard. Il continuait à remplir ces fonctions lorsque M. Picard eut la malencontreuse idée de le faire descendre de son siége pour le bombarder préfet de l'Ardèche (11 avril 1871). De là, il passa, le 15 février 1875, à la préfecture de l'Aveyron et fut appelé, après le coup d'Etat parlementaire du 24 mai 1873, à remplacer M. Dauzou comme préfet de Vaucluse. L'auteur du *Lotus* ne tarda pas à jeter un vif éclat au milieu des préfets de l'ordre moral, dont l'idéal fut de surpasser en ardeur réactionnaire les fameux préfets à poigne de l'Empire. Le 12 juillet 1873, sous l'admirable prétexte de « protéger la liberté de conscience, » il adressa aux maires de son département une lettre relative à un ensemble de mesures à prendre contre les enterrements civils. Il proscrivit ensuite avec énergie les devises et emblèmes séditieux que les confiseurs avignonnais introduisaient dans les papillotes de chocolat dans le but évident de se livrer auprès de la jeunesse à une propagande insidieuse; puis il supprima dans le Vaucluse les chambrées, sorte de cercles à l'usage de la population ouvrière (septembre 1874), prononça la dissolution de la Société de secours mutuels de Vaison, suspendit des conseils municipaux en s'appuyant sur les considérants les plus bizarres, etc., se montra constamment l'adversaire acharné et systématique de la République et n'en fut pas moins maintenu à son poste par le ministre Buffet après le vote des lois constitutionnelles, qui proclamaient le gouvernement républicain. Au mois de mai 1875, le *Patriote de Vaucluse* s'étant spirituellement moqué d'une allocution, au style grotesquement imagé, prononcée par M. Doncieux au concours agricole d'Avignon, l'auteur de l'*Ode à Lambert* intima au journal l'ordre de publier *in extenso* sa harangue, dans laquelle il faisait l'éloge « du goudron devenu coloriste, de la garance avec son tempérament moderne et de l'agriculture qui ne doit produire que de la soie indigène. » Le journal dut s'exécuter, trop heureux que, par la même occasion, le préfet poëte ne lui ordonnât pas de publier *in extenso* le *Lotus*, trop peu connu des populations. Peu après, il traduisit devant le tribunal correctionnel d'Avignon M. Guillabert, membre du conseil général, qu'il avait traité de grossier personnage et qui lui avait répondu que ses injures lui inspiraient le plus profond mépris, et il obtint contre lui une condamnation à trois mois de prison. Lors des élections pour la Chambre des députés (février-mars 1876), le préfet Doncieux se livra notamment en faveur de M. du De-